



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2020

SOMMAIRE

Partie 1 - Les indicateurs techniques.....	4
Chapitre 1 - Le territoire desservi.....	4
1.1 - Territoire desservi.....	4
1.1.1. Présentation du périmètre.....	4
1.1.2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement.....	6
1.1.3. Description des limites territoriales de la compétence.....	7
1.1.4. Déchets pris en charge par le service.....	7
1.2 - Compétences.....	7
1.2.1. Répartition des compétences.....	7
Chapitre 2 - La prévention des déchets.....	8
2.1 - Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	8
2.2 - Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés.....	8
Chapitre 3 - La collecte des déchets : organisation.....	9
3.1 - Pré-collecte.....	9
3.2 - Population desservie et taux de variation annuel.....	9
3.3 - Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	10
3.4 - Organisation de la collecte.....	12
3.4.1. Spécification de la collecte.....	12
3.4.2. Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers.....	12
3.4.3. Population desservie par la collecte séparée.....	12
3.4.4. Population desservie par la collecte résiduelle.....	12
3.4.5. Part de la collecte séparée dans le service.....	12
3.5 - Fréquence de la collecte.....	13
3.6 - Focus sur les déchetteries.....	13
3.6.1. Jours et heures d'ouverture.....	13
3.6.2. Fréquentation des déchetteries.....	13
3.7 - Évolution de l'organisation de la collecte.....	13
Chapitre 4 - La collecte des déchets : bilan.....	13
4.1 - Déchets collectés en collecte résiduelle.....	13
4.2 - Déchets collectés en collecte séparée.....	13
4.3 - Évolution des tonnages.....	15
4.4 - Performance de collecte.....	15
Chapitre 5 - Le traitement des déchets : organisation.....	16
Chapitre 6 - Le traitement des déchets : bilan.....	16
Chapitre 7 - Impact environnemental et sanitaire.....	16
7.1 - Exemples d'indicateurs.....	16
Chapitre 8 - L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets.....	16
8.1 - Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire.....	16

8.2 - Perspectives d'évolution pour l'emploi.....	16
8.3 - Indicateurs liés aux accidents sur les installations.....	16
8.3.1. Taux de fréquence des accidents de travail.....	16
8.3.2. Taux de gravité des accidents avec arrêt.....	16
Chapitre 9 - La concertation et la gouvernance.....	17
9.1 - Description des moyens d'information et de concertation.....	17
9.2 - Suivi des réclamations et évolutions.....	17
Partie 2 - Les indicateurs économiques et financiers.....	18
Chapitre 10 - Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	18
10.1 - Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	18
10.2 - Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	18
Chapitre 11 - Budget, coût du service et financement.....	19
11.1 - Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.....	19
11.2 - Le coût aidé du service public.....	19
11.3 - Le financement du service public.....	19
Chapitre 12 - Structure du coût.....	20
12.1 - La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus).....	21
12.2 - La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes).....	22
12.3 - La répartition des charges, des produits et du financement*.....	24
Chapitre 13 - Coût des différents flux de déchets.....	26
13.1 - La part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets).....	26
13.2 - La couverture des charges par les produits par flux.....	27
13.3 - Le coût des différents flux ramenés à la tonne et à l'habitant.....	28
13.4 - La répartition des charges par flux et par étape technique.....	30
Chapitre 14 - Évolution des coûts :.....	31
14.1 - L'évolution des coûts tous flux confondus.....	31
14.2 - L'évolution des coûts par flux.....	31
14.3 - L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne.....	31

Partie 1 - Les indicateurs techniques

Chapitre 1 - Le territoire desservi

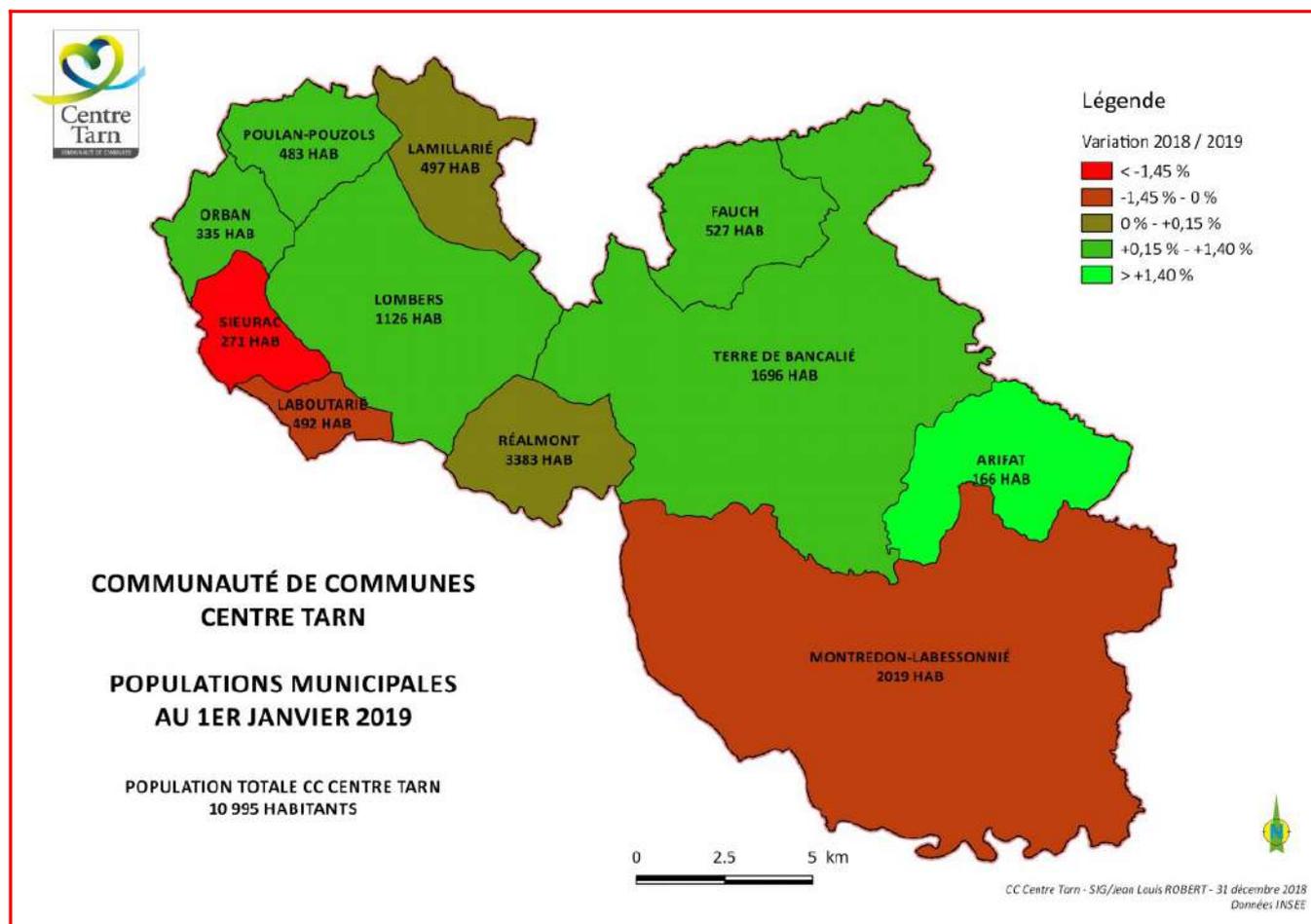
1.1 - Territoire desservi

1.1.1. Présentation du périmètre

Limites administratives

Le présent rapport s'applique au territoire de la Communauté de Communes Centre Tarn qui comprend les 11 communes suivantes :

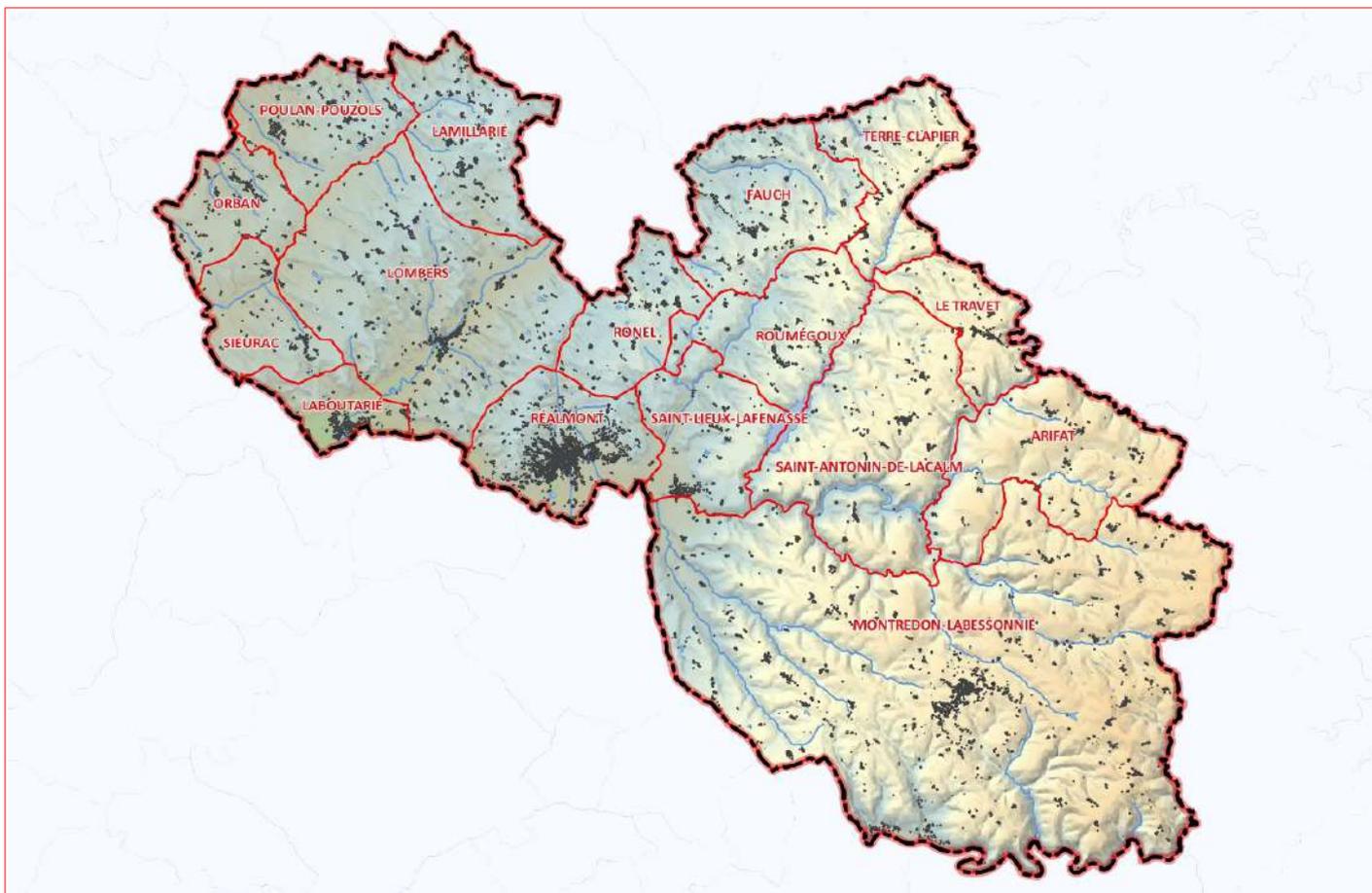
- Arifat,
- Fauch,
- Laboutarié,
- Lamillarié,
- Lombers,
- Montredon-Labessonnié,
- Orban,
- Poulan-Pouzols,
- Réalmont,
- Sieurac,
- Terre-de-Bancalié



Habitat

Le territoire présente un habitat rural très dispersé avec quelques concentrations dans les bourgs, la plus forte étant localisée dans la ville centre Réalmont qui représente à elle seule 30 % de la population.

La population totale au 1^{er} janvier 2020 est de 11251 , base utilisée dans le présent rapport pour calculer les ratios à l'habitant.



1.1.2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

La Communauté de Communes est compétente en matière de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) depuis 2004, date à laquelle la collecte sélective a été établie sur l'ensemble du territoire intercommunal. Le territoire s'est agrandi après la fusion avec les communes de Montredon-Labessonnié et Arifat au 1^{er} janvier 2013.

Elle gère en régie directe la collecte d'une partie des déchets Ménagers et Assimilés (OMR, Collecte sélective) et a délégué à Trifyl leur traitement mais aussi les opérations « situées à la jonction de la **collecte** et du **traitement** ». Concrètement, la gestion des **déchetteries**, la **collecte du verre** et les quais de transfert ont été délégués à Trifyl, syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés créée à cet effet en 1999.

En ce qui concerne la prévention, cette dernière est exercée de manière partagée par la Communauté de Communes et Trifyl.

Le service « Ordures Ménagères » se caractérise par un budget annexe dans lequel la totalité des recettes et dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement inhérents à la collecte, aux prestations facturées par TRIFYL et à la prévention des DMA.

1.1.3. Description des limites territoriales de la compétence

La compétence est assurée sur l'ensemble du territoire intercommunal.

1.1.4. Déchets pris en charge par le service

Le service en régie collecte deux flux de DMA :

- les emballages recyclables,
- les déchets résiduels.

La collecte concerne aussi bien les particuliers que les professionnels.

En plus des déchets ci-dessus, la collectivité assure un enlèvement à domicile des encombrants pour les personnes à mobilité réduite et collecte également les nombreux dépôts sauvages.

Ces matériaux sont ensuite déposés à la déchetterie de Réalmont.

Elle assure également l'entretien des conteneurs d'apport volontaire de verre dont la collecte et le transfert vers l'usine de traitement (VOA d'Albi) sont assurés par Trifyl.

1.2 - Compétences

1.2.1. Répartition des compétences

Selon ses statuts, la Communauté de Communes Centre Tarn est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La Communauté de Communes a fait le choix d'adhérer au Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés Trifyl à qui elle délègue depuis 2004 une partie de la compétence (cf partie 1.1.2).

Chapitre 2 - La prévention des déchets

2.1 - Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tableau suivant détaille les évolutions des déchets collectés de 2010 à 2020, hors déchetteries.

Année	2010		2019		2020			
Population totale	8 084 hab		11 207 hab		11 251 hab			
	tonne	Ratio (kg/hab)	tonne	Ratio (kg/hab)	tonne	Ratio (Kg/hab)	Variation 2010/2020	Variation 2019/2020
OMR	1 970	244	2574	230	2602	231	- 5,3%	+0,4 %
CS	471	58	670	60	665	59	+1,7%	-1,8%
VERRE	218	27	362	32	381	34	+20,6 %	+5,8 %
TOTAUX	2 659	329	3606	322	3648	324	-1,5%	+0,6 %

2.2 - Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

La Communauté de Communes est associée à de nombreuses actions de gestion des déchets.

En termes de prévention, elle participe aux actions menées par Trifyl (Groupe de travail GT prévention).

En outre, **la Communauté de Communes est engagée depuis 2009 dans une démarche de développement durable** : Agenda 21 local de 2009 à 2015 et depuis le 28 janvier 2020, volontairement, dans un Plan Climat Air Energie Territorial. La chargée de mission Environnement se charge de coordonner les actions de prévention des déchets.

Les actions prévention des déchets 2020 sont les suivantes :

- suivi des plateformes de compostage pédagogiques et collectives installées en 2019.

- **Installation de deux nouvelles plateformes :**

Une a été installée en pied d'immeuble à Montredon-Labessonnié. Ce composteur collectif est utilisé à la fois par les 20 résidents de ce bâtiment mais aussi par des résidents de la maison partagée, située à proximité.

L'autre a été positionnée à Lombers, sur l'espace créé par les jeunes, où se trouve déjà un poulailler collectif.

La situation sanitaire n'a pas permis de mener à bien les animations prévention initialement prévues (broyage, compostage,...).

2020 se caractérise aussi par le **lancement du diagnostic de territoire qui constitue la première étape d'élaboration du Plan local de prévention des déchets Ménagers et assimilés du territoire (PLPDMA).**

Démarche transversale, obligatoire (pour les EPCI compétentes), structurée, concertée et évolutive qui doit permettre à la CCCT de diminuer la quantité des déchets ménagers et assimilés mais aussi d'améliorer la qualité du tri. Aussi, 2020, se caractérise pour la chargée de mission du service par un investissement important dans la prévention des déchets ménagers et assimilés. En collaboration avec le service de collecte des déchets, la première étape pour la chargée de mission a été de participer pleinement à la réalisa-

tion du rapport sur le prix et la qualité de service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de 2019.

S'en est suivi, pour le service environnement, une période intense d'**enquêtes** (entretiens téléphoniques de 20 min menés auprès d'un échantillon représentatif de la population du Centre Tarn soit 350 habitants questionnés sur la prévention des DMA), d'entretiens (auprès d'une vingtaine d'acteurs directs et indirects à la prévention des déchets), de recueils de données sur les flux de déchets, sur le comportement des habitants en matière de production de déchets et de qualité du tri, et sur l'état de la prévention des DMA en Centre Tarn. Respectueux de la procédure d'élaboration, 2020 est aussi l'année de **mise en place de la commission consultative d'élaboration et de suivi**.

Cette dernière, présidée par Marie-Claude ROBERT, déléguée intercommunale- adjointe à Montredon-Labessonnié- se compose d'une pluralité d'acteurs locaux (Région Occitanie, ADEME, département, chambres consulaires, élus, associations,...).

Instance de mobilisation collective et plurielle qui constitue un gage de réussite de la démarche.

Chapitre 3 - La collecte des déchets : organisation

3.1 - Pré-collecte

Lors de la mise en place de la collecte sélective, une caisse jaune de 70 l avait été remise à tous les habitants du Centre Tarn. La Communauté de Communes continue de fournir aux nouveaux arrivants cette caisse jaune, utilisée comme contenant de pré-collecte et moyen de transport.

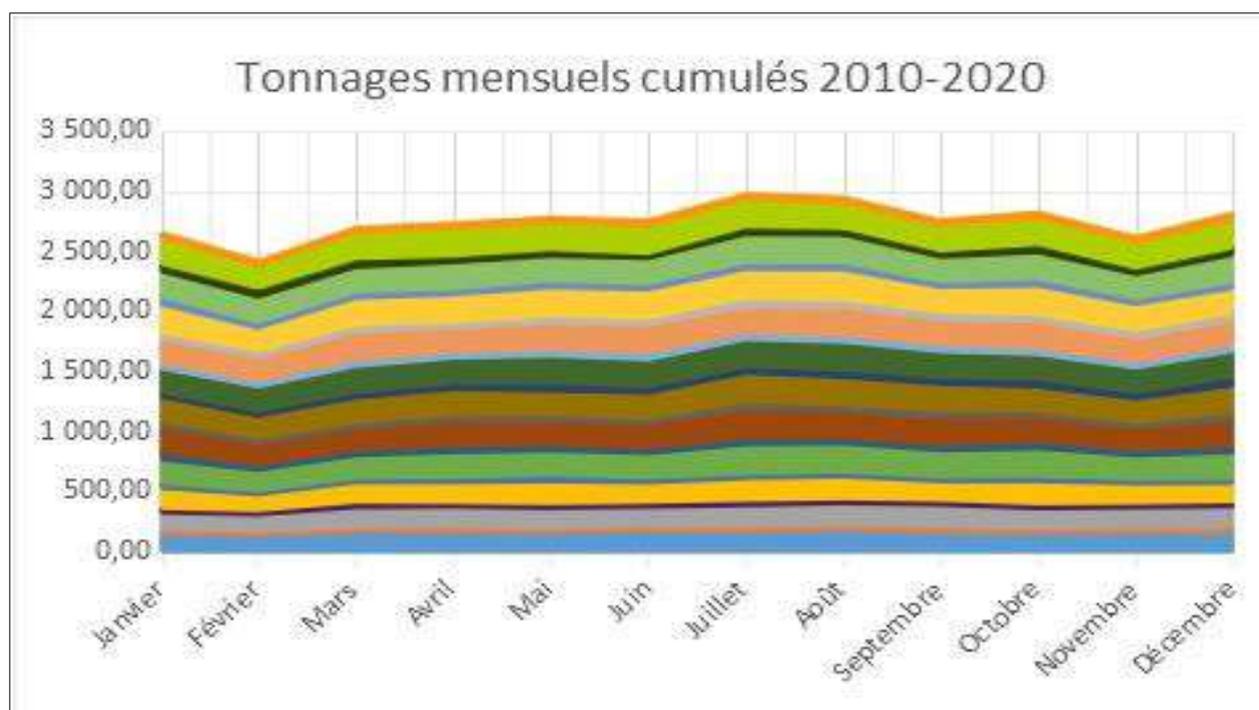
Cette pratique a été conservée même au passage en points de regroupement élargi à tout le territoire de la Communauté de Communes.

Pour recueillir les Ordures Ménagères Résiduelles et le tri (CS) des habitants, 428 (+9 par rapport à 2019) points de regroupement sont répartis sur le territoire et comprennent 836 conteneurs pour déchets ménagers résiduels à couvercle vert et 720 conteneurs pour emballages recyclables à couvercle jaune. La contenance de ces équipements est de 770 litres.

3.2 - Population desservie et taux de variation annuel

La population totale est de 11 251 habitants en 2020.

Les variations saisonnières sont faibles en Centre Tarn comme le montre le graphique des collectes mensuelles cumulées, Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et tri de 2010 à 2020.



3.3 - Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire en Centre Tarn concerne le verre et les TLC (textiles, linges de maison, chaussures).

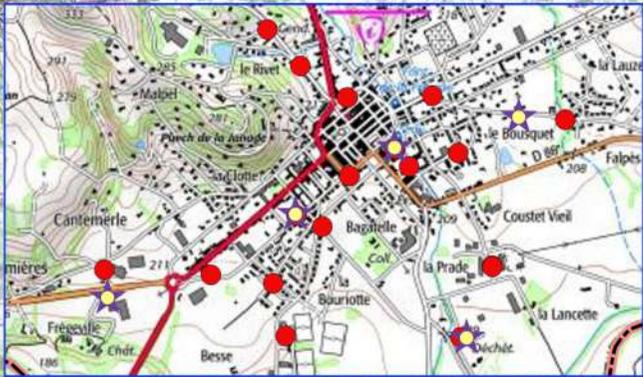
Pour le verre, 84 colonnes sont réparties sur le territoire soit une moyenne de 1 pour 132 habitants.

Le parc est disparate, composé de plusieurs modèles et plusieurs matériaux, plastique et métal, de couleur verte. Il reste toutefois en bon état, la collectivité veillant à remplacer les conteneurs les plus anciens par des neufs ou des anciens remis à neuf.

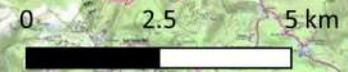
En ce qui concerne les TLC, 13 colonnes de récupération ont été mises en place par le **Relais 81**, entreprise d'insertion qui a collecté 27 tonnes de textiles et chaussures en 2020. 42 tonnes avaient été collectés en 2019. 2020 est l'année marquée par la COVID 19, contexte « sanitaire » qui n'a pas permis une collecte des textiles, d'où la diminution du tonnage collecté par rapport à 2019. Les associations la « Croix Rouge », le « secours catholique » mais aussi « Pains de vie », associations caritatives actives sur le territoire, disposent aussi de points de récupération des textiles dont les poids annuels ne sont pas connus par les services inter-communaux.



- ★ Bornes TLC
- PAV Verre
- Limite CC Centre Tarn



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE VERRE ET TLC



3.4 - Organisation de la collecte

3.4.1. Spécification de la collecte

La collecte est organisée en points de regroupement qui sont au nombre de 428 sur les 335 km² du territoire. Ils sont placés au plus près des habitants, plus densément en milieu urbain et comprennent en moyenne de 1,9 conteneur pour OMR et 1,7 conteneur pour la collecte sélective.

3.4.2. Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Aucun seuil n'a été déterminé à ce jour pour les déchets dits assimilés.

Pour ces producteurs, la Communauté de Communes n'a, à ce jour, pas instauré de redevance spéciale qui nécessite une collecte des professionnels à part. La communauté de communes met à disposition des conteneurs gratuits pour les emballages recyclables et payants au tarif de 79,91 € (tarif 2020) par conteneur par an pour les déchets résiduels. Cette mise à disposition payante a rapporté en 2020

3.4.3. Population desservie par la collecte séparée

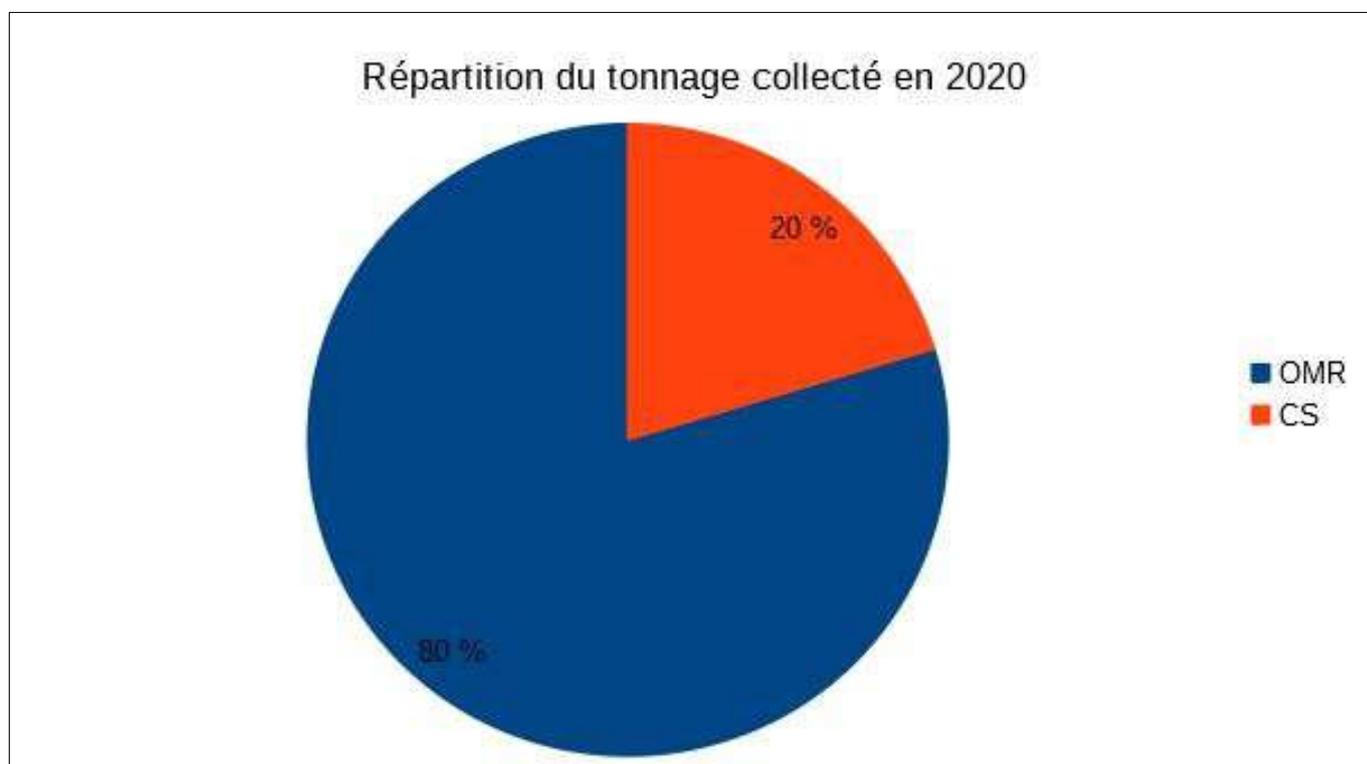
Toute la population du territoire, soit 11 251 habitants bénéficient d'une collecte séparée d'emballages recyclables.

3.4.4. Population desservie par la collecte résiduelle

La collecte résiduelle est également accessible aux 11 251 habitants du territoire.

3.4.5. Part de la collecte séparée dans le service

La collecte d'une partie des OMA (Omr+ CS) représente 10 tournées hebdomadaires pour desservir le territoire, dont 4 sont destinées aux emballages recyclables. Les tonnages collectés en 2020 sont les suivants :



Le tonnage de déchets résiduels sur la part de l'ensemble des déchets collectés a augmenté de 1 % par rapport à 2019.

La part du tonnage d'emballages recyclables a baissé de 1 %.

3.5 - Fréquence de la collecte

La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles est de 1 passage par semaine. Toutefois, aux abords de la ville centre et de certains bourgs, la fréquence est portée à 2, voire à 3 fois par semaine.

La collecte sélective a fait l'objet d'une étude d'optimisation en 2010 qui a conduit à mettre en œuvre, en 2011, une fréquence de 1 fois par semaine dans les zones "urbaines" (Réalmont centre, Montredon-Labessonnié, Saint-Lieux-Lafenasse, Lombers, Laboutarié) et 1 fois toutes les deux semaines en milieu rural.

Toutefois, ces fréquences ont dû être adaptées en fonction des contraintes et la fréquence 1 a été élargie à certains bourgs du territoire, la fréquence générale s'établissant à 0,80 environ.

3.6 - Focus sur les déchetteries

3.6.1. Jours et heures d'ouverture

Les déchetteries sont gérées par Trifyl. Il en existe une sur le territoire Centre Tarn à Réalmont, zone de la Prade, avec une amplitude d'ouverture de 28 h/semaine et dont les horaires sont les suivants :

- lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

3.6.2. Fréquentation des déchetteries

Les habitants du territoire utilisent majoritairement la déchetterie de Réalmont. En fonction de leur localisation, certains habitants peuvent également se rendre aux déchetteries de Saint-Germier ou de Saint-Pierre-de-Trivisy.

Le tonnage est de 2230 kg de déchets collectés à la déchetterie située à Réalmont (Données Trifyl).

3.7 - Évolution de l'organisation de la collecte

Le service de collecte compte 8 agents permanents placés sous la responsabilité du responsable du Pôle Technique. En période estivale, 2 saisonniers rejoignent le service OM pour pallier aux absences de congés annuels.

Chapitre 4 - La collecte des déchets : bilan

4.1 - Déchets collectés en collecte résiduelle

En 2020, 2 602 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées. À raison de 5 tournées hebdomadaires ce sont 36 233 km qui ont été parcourus.

4.2 - Déchets collectés en collecte séparée

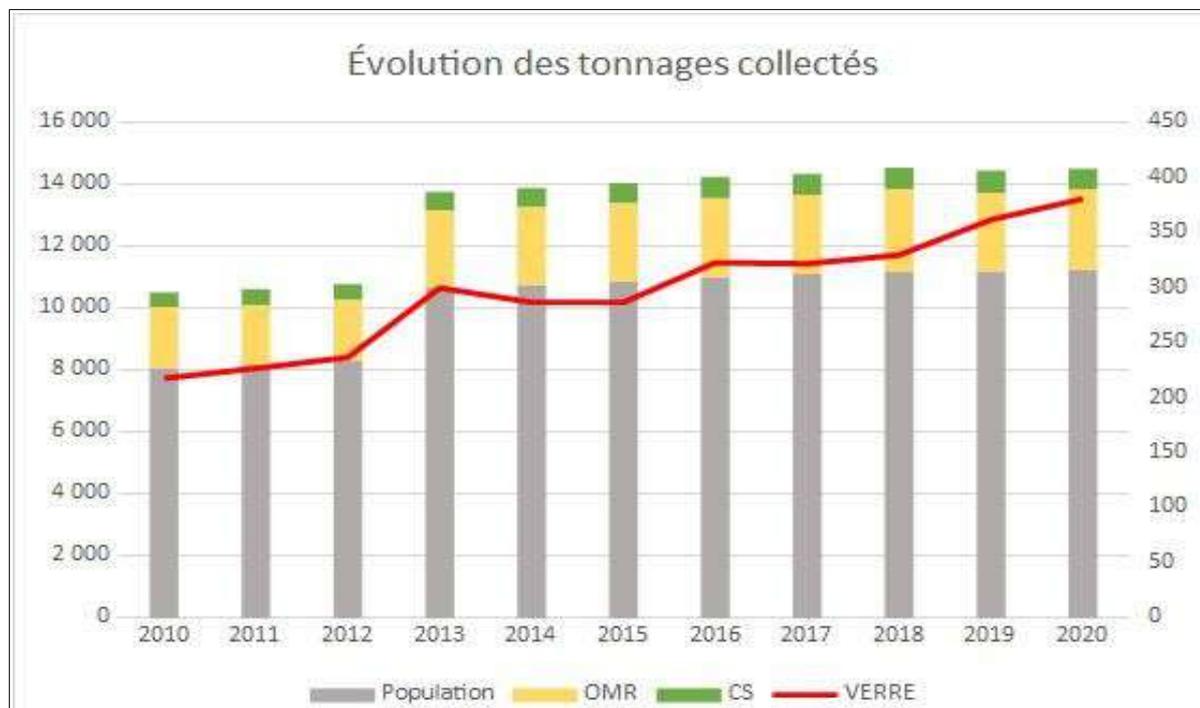
La collecte sélective a porté sur 686 tonnes d'emballages recyclables. Les 4 tournées hebdomadaires ont représenté 32 235 km.

Pour le verre, ce sont 381 tonnes qui ont été collectées.

27 tonnes de textile, linges de maison, chaussures ont été collectés.

Au total 47 encombrants (soit 26 enlèvements) ont été évacués.

4.3 - Évolution des tonnages



Le tonnage total des **OMR collectés** a augmenté de 67 tonnes par rapport à 2019.

Le ratio passe **de 228,4 kg/hab à 231 kg/hab**.

Le tonnage de la **collecte sélective** a diminué par rapport à 2019 : - 50 tonnes. Ceci étant sa part sur le tonnage total de déchets collectés reste constante. Le ratio passe **de 60,5 kg/hab à 59 kg/hab**.

Pour le **verre**, 19 tonnes supplémentaires sont à noter par rapport à 2019.

Le ratio par habitant est de **34 kg/hab** (+2 kg/hab).

4.4 - Performance de collecte

En 2020, le ratio Kg/habitant de déchets résiduels collectés en Centre Tarn (231 kg/hab) est supérieur au ratio moyen du territoire Trifyl (221,2kg/hab).

Au niveau de la collecte sélective, les 59 Kg/an/hab de performance quantitative place la collectivité au-dessus de la moyenne Trifyl (57,8 kg/an).

Concernant la qualité, malgré une baisse de 0,2 % du taux de refus, celui-ci, à **17,2%**, reste au-dessus de l'objectif du plan régional (15,0%).

Pour le verre, les **34 kg/hab sont inférieurs** à la moyenne Trifyl (34,3 kg/hab).

Chapitre 5 - Le traitement des déchets : organisation

La compétence du traitement des déchets ayant été déléguée à Trifyl, ces éléments ne seront pas repris dans le présent rapport.

Chapitre 6 - Le traitement des déchets : bilan

La compétence du traitement des déchets ayant été déléguée à Trifyl, ces éléments ne seront pas repris dans le présent rapport.

Chapitre 7 - Impact environnemental et sanitaire

7.1 - Exemples d'indicateurs

Aucun indicateur n'a été institué en Centre Tarn pour l'instant.

Chapitre 8 - L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 - Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

Le service de collecte des déchets ménagers représente 11,29 ETP, dont 5 résident sur le territoire, selon la répartition suivante :

- agents de collecte (chauffeurs et ripeurs) : 10,29 ETP
- secrétariat, comptabilité, finances : 1 agent à temps partiel (0,3 ETP)
- encadrement : 1 agent à temps partiel (0,3 ETP)
- communication /prévention: 1 agent à temps partiel (0,2)

Il serait intéressant de connaître le nombre d'habitants du Centre Tarn qui travaillent pour le Syndicat de traitement Trifyl, dont le siège est situé à proximité de Réalmont, précisément à Labessière-candeil.

8.2 - Perspectives d'évolution pour l'emploi

Des départs à la retraite sont prévus. Aussi des recrutements de profil(s) nouveau(x), tenant compte des évolutions, enjeux actuels des SPGPD , sont prévus pour 2022.

En outre, un projet d'étude d'optimisation qui permettra de définir une stratégie d'optimisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (action du PLPDMA (Plan Local de prévention des déchets ménagers et assimilés) pourrait avoir un impact sur l'évolution de l'emploi.

8.3 - Indicateurs liés aux accidents sur les installations

8.3.1. Taux de fréquence des accidents de travail

Aucun accident de travail n'a été à déplorer en 2020.

8.3.2. Taux de gravité des accidents avec arrêt

Sans objet.

Chapitre 9 - La concertation et la gouvernance

9.1 - Description des moyens d'information et de concertation

La Communauté de Communes diffuse l'information sur la prévention et la collecte des déchets ménagers et assimilés par l'intermédiaire de son bulletin annuel, **Points Communs**, publié au mois de juin mais aussi sur son site Internet **www.centretarn.fr**.

En 2020, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pour l'élaboration du PLPDMA a été instituée.

9.2 - Suivi des réclamations et évolutions

Les agents d'accueil de la Communauté de Communes réceptionnent en grande partie les réclamations relatives à la gestion des ordures ménagères.

En 2020, les réclamations portent principalement sur :

- l'incivilité des gens en ce qui concerne le respect des consignes de tri ,
- la présence d'encombrants sur les points de regroupement
- le débordement des conteneurs sur certaines zones Réalmont, Montredon-Labessonnié, Fauch.
- la propreté des conteneurs, les odeurs, ...

Les réclamations augmentent généralement au printemps avant la période estivale et pendant la période estivale.

Le nettoyage des conteneurs est effectué en régie. Il est annuel. Au printemps, les conteneurs OMr sont nettoyés et à l'automne, les conteneurs du tri.

La Communauté de Communes est dans une démarche d'amélioration continue.

Partie 2 - Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 10 - Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

10.1 - Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Le service de la Communauté de Communes est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La prévention et la collecte (des OMR et Collecte sélective) sont assurées en régie. Par contre, la gestion des quais de transfert, la collecte du verre et le traitement sont délégués à Trifyl, qui assure aussi des missions de prévention.

10.2 - Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Pour 2020, les principales prestations confiées à des entreprises sont les suivantes :

- location et entretien des véhicules : 108 120,47€
- carburants : 50 114,13€
- acquisition et réparation de conteneurs : 14 556,00€
- acquisition et entretien des EPI : 2 650,00€

Pour renseigner les chapitres financiers qui suivent, la Communauté de Communes s'est nouvellement appuyée sur la matrice des coûts, outil ADEME, renseignée en 2021 pour les années 2019/2020.

La matrice des coûts est un outil qui permet de mesurer le coût de la gestion des déchets ménagers et assimilés dans toutes ses étapes, de la prévention au traitement. C'est un outil qui permet de savoir combien coûte la totalité du Service Prévention et Gestion des DMA du Centre Tarn au service public, une fois les aides publiques, soutiens, et éventuelles ventes de produits industriels mobilisés ? Mais aussi de connaître le montant des contributions des habitants, des entreprises.

Aussi, les éléments financiers présentés ci-dessous ne peuvent être comparés aux éléments financiers présentés dans les mêmes chapitres des précédents RPOQS qui ne font part que partiellement du coût de la « compétence collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés », puisque les éléments ont été renseignés sur la base essentiellement du budget annexe Om Centre Tarn.

Dans le chapitre 12 , sont précisément intégrés les charges et produits d'une partie de la gestion des DMA déléguée au Syndicat Trifyl tels que le « transfert/traitement des DMA » , « la collecte du verre», la gestion de la déchetterie de Réalmont.

En effet, dans le budget financier OM des collectivités adhérentes apparaît le coût de cette gestion déléguée mais déduit des produits réalisés par l'établissement public TRIFYL (produits plus ou moins importants selon le niveau de valorisation des flux de déchets (prix de rachat des emballages cartons, verre, encombrants, marchés financiers passés avec des tiers...)) et des aides et soutiens mobilisés.

Grâce à la matrice des coûts , il est possible de rendre compte aux usagers :

- du coût de la gestion des DMA dans toutes ses étapes ;
- de l'efficacité et de l'efficacités du Service public (EPCI et syndicat) pour abaisser ce coût de gestion (recherche de soutiens des éco-organismes, aides publiques, ventes de produits industriels).

-de la part que représente finalement dans ce coût la participation des usagers (Contributions telles que TEOM, TI, redevance spéciales, facturation ,...)

Chapitre 11 - Budget, coût du service et financement

11.1 - Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le compte administratif 2020 OM de la CCCT permet de rendre compte de ce que coûte la partie de la compétence « collecte et traitement des DMA » pour la Communauté de Communes Centre Tarn. Il ne met cependant pas en avant les efforts du syndicat Trifyl pour minimiser le coût de la partie de la compétence qu'il gère (traitement , déchetterie,..). Quel serait le coût de gestion des DMA si la CCCT n'adhérait par exemple pas à ce syndicat de traitement ? Profiterait-elle des effets positifs de la mutualisation avec d'autres EPCI d'un syndicat d traitement des DMA ?

Pour la CCCT , le bilan financier du service s'établit pour 2020 comme suit (source CA Budget Annexe Ordures Ménagères 2020) :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	30 233,73 €	139 610,97 €
Fonctionnement :	1 105 341,38 €	1 089 908,38 €
Total :	1 135 575,11 €	1 229 519,35€

11.2 - Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. C'est à dire une fois les éventuelles ventes, soutiens et aides publiques déduites. Le syndicat Trifyl et la CCCT mobilisent chacun à leur échelle ces types de recettes.

Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques.

Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). La décomposition des charges et des produits est présentée dans les parties suivantes (12.1 et 12.2). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

Le coût aidé total est de : 1 228 577 euros

et le coût aidé à l'habitant est de : 110,96 euros.

C'est finalement sur la base de ce montant qu'est défini le niveau de contribution des usagers, nommé dans la matrice le « financement du service public ».

11.3 - Le financement du service public

Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets. Il a pour vocation d'être rapproché du coût aidé

du service public, pour mettre en avant le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des usagers.

Il peut s'agir :

- de la TEOM(A) (éventuellement incitative)
- de la REOM (éventuellement incitative)
- de la Redevance spéciale
- des redevances déchetteries (apports de professionnels payants)

Les données intéressantes à présenter sont :

- pour la TEOM : taux de TEOM, zonage (le cas échéant)
- pour les redevances et la part incitative de la TEOM : modalités de facturation et grilles tarifaires.

Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

En Centre Tarn :

Le service est financé en quasi-totalité par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), le reste correspondant à des aides et des produits de services.

Le montant des financements directs (Source Matrice agrégée 2020) est de 1 103 736 euros

-TEOM : 1 070 660 euros ;

La Redevance spéciale n'a pas été mise en place en Centre Tarn. Les professionnels publics et privés ne sont pas soumis à la redevance spéciale. Ceci étant , la CCCT a mis en place un conventionnement avec des entreprises du territoire qui produisent des déchets dits « assimilés » et qui se traduit par la mise à disposition payante de conteneurs OMR et gratuite de conteneurs dédiés à la collecte sélective.

- Cette mise à disposition a rapporté en 2020 : 5 606 euros

- En ce qui concerne , la déchetterie, la gestion de cette dernière est effectuée par le Syndicat Trifyl .

Seuls les professionnels doivent s'acquitter d'un droit d'accès matérialisé par une vignette et payer en fonction des quantités de produits qu'ils apportent. En 2020, ce montant s'élève à 27 470 euros perçus par le syndicat TRIFYL pour la déchetterie de Réalmont (cf ligne « facturation à l'utilisateur » dans la matrice des coûts).

Aussi le financement direct du service public pour la gestion des DMA du Centre Tarn s'élève à : 1070660 (TEOM)+ 5606 (mise à dispo payante des conteneurs OMR)+ 27 470 (droit d'accès déchetterie de Réalmont pour les professionnels) = 1 103 736 euros.

Chapitre 12 - Structure du coût

Pour rappel, la matrice des coûts permet de rendre compte du coût réel de la gestion des déchets ménagers et assimilés du Centre Tarn dans toutes ses étapes.

Au delà de permettre la connaissance de ce coût, la part d'effort du service public, la contribution des usagers, la matrice des coûts permet de comparer ce coût de la compétence collecte et de traitement des DMA à celui des autres collectivités compétentes quel que soit le mode de gestion du Service Public de Gestion et de Prévention des Déchets retenu.

12.1 - La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

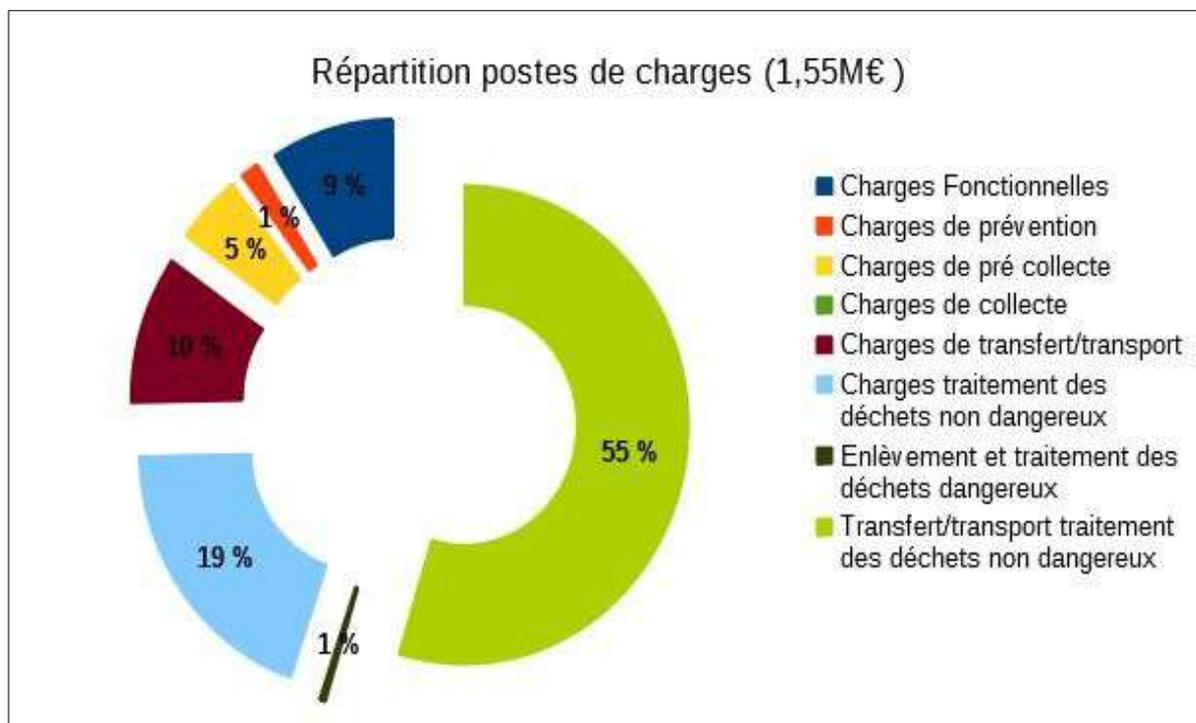
Il est proposé ici de présenter les différents postes de charges qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets, sans distinction des flux. Son unité est l'euro et le pourcentage. Il est important de noter que les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (c'est-à-dire des investissements annualisés) au sens de la méthode ADEME d'expression du coût.

Source de données : matrice agrégée en euros. Données dans la matrice dans la colonne « total » : charges fonctionnelles, charges de prévention, charges de pré collecte, charges de collecte, charges de transfert/transport, charges de traitement.

On remarque ici que toutes les charges des étapes de la gestion des déchets ménagers et assimilés sont représentées

Postes de charges 1,5M€

Charges Fonctionnelles	72 605
Charges de prévention	11 423
Charges de pré collecte	39 772
Charges de collecte	738 417
Charges de transfert/transport	82 191
Charges traitement des déchets non dangereux	158 147
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	4 138
Transfert/transport traitement des déchets non dangereux	445 374
Total	1 552 067



12.2 - La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes)

Il est proposé ici de présenter dans un premier temps les différents postes de produits qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets. Son unité est l'euro et le pourcentage.

Pour les collectivités renseignant la matrice des coûts

Source de données : matrice agrégée en euros. Données dans la matrice dans la colonne « total » : produits industriels, soutiens, aides

Dans cette partie sont, ainsi, présentés les produits majoritairement perçus par l'organisme à qui a été délégué une partie de la compétence (majoritairement le traitement) soit le syndicat Trifyl.

En effet, la ligne « Produits industriels » est égale à la somme des produits perçus par le syndicat Trifyl pour la valorisation des différents flux de déchets. Par exemple, concernant le tonnage de déchets résiduels (OMR) collectés par la CC Tarn en 2020, la valorisation a rapporté 62 192 euros (cf matrice des coûts) déduits du coût réel de traitement. A ce montant s'ajoute la valorisation du verre, des emballages cartons, et des déchets collectés en déchetterie. Le montant des « produits industriels » pour le syndicat TRIFYL est de 125 880 euros.

Le syndicat encourage financièrement les collectivités adhérentes à la réduction des déchets verts en déchetterie par l'utilisation d'un broyeur mis à disposition de la population. Ce montant est égal en 2020 à 1258 euros pour le Centre Tarn. Il apparaît en recette du budget annexe.

Le montant total de la ligne produits industriels est égal aux montants de ces deux recettes « valorisation » soit 127 138 euros.

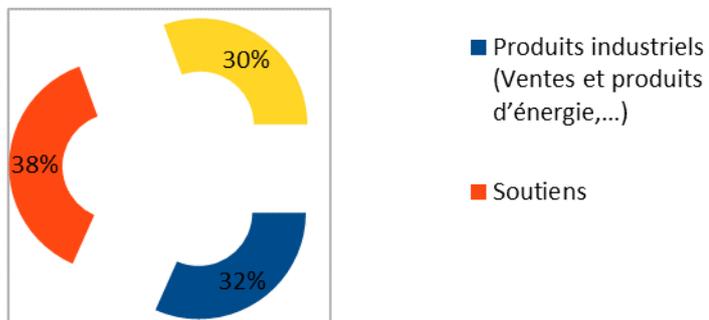
La ligne :« Soutiens » correspond aux soutiens des éco-organismes pour chaque flux des déchets reversés essentiellement au Syndicat Trifyl.

Enfin, la ligne « aides » totalisent à la fois les aides perçues par la CCCT et par le syndicat Trifyl pour l'exercice des compétences confiées dans la gestion des Déchets ménagers et assimilés respectivement retrouvés dans la colonne recettes des budgets respectifs. Soit un montant de 122 788 euros.

Les Postes de produits

Produits industriels (Ventes et produits d'énergie,...)	127 138
Soutiens	152 077
Aides (Aides à l'emploi, subventions, Reprises des subventions d'investissements,...)	122 788
Total	402 003

Postes de produits



12.3 - La répartition des charges, des produits et du financement*

Il est proposé ici de présenter la couverture des charges, tous flux confondus, par les produits et le financement.

Son unité est l'euro par habitant.

Pour les collectivités renseignant la matrice des coûts : Source de données : matrice agrégée en euros par habitant.

Données dans la matrice dans la colonne « total » : charges fonctionnelles, charges de prévention, charges de pré collecte, charges de collecte, charges de transfert/transport, charges de traitement (et pour les collectivités non assujetties ou assujetties partielles, possibilité de rajouter la charge de TVA acquittée).

Données dans la matrice dans la colonne « total » : produits industriels, soutiens, aides - Données dans la matrice dans la colonne « total » : contributions

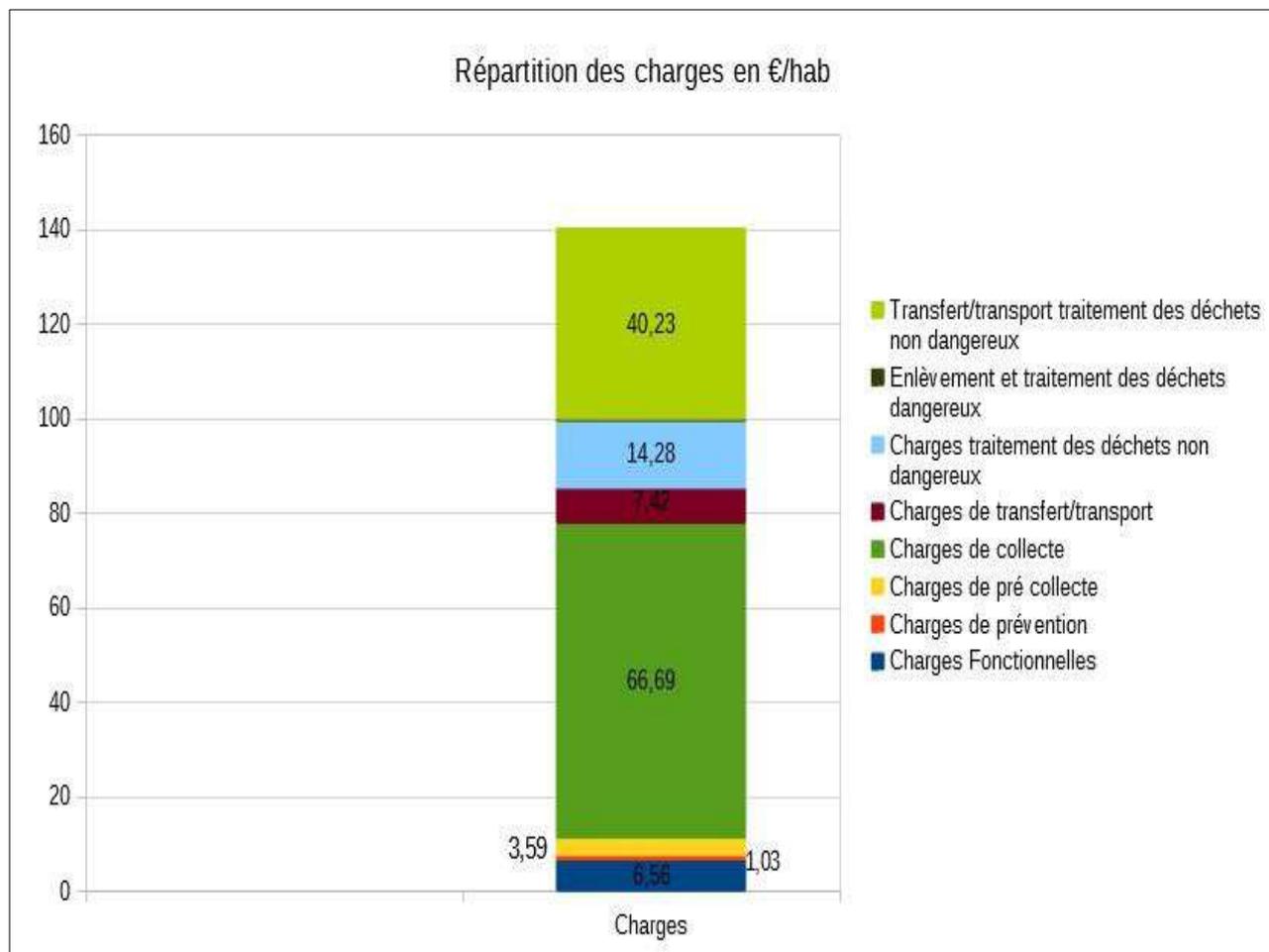
Postes de charges en euros /hab		Postes produits en euros /hab	
Charges Fonctionnelles	6,56	Produits industriels (Ventes et produits d'énergie,...)	11,48
Charges de prévention	1,03	Soutiens	13,74
Charges de pré collecte	3,59	Aides (Aides à l'emploi, subventions, Reprises des subventions d'investissements,...)	11,09
Charges de collecte	66,69	Financement	99,69
Charges de transfert/transport	7,42		
Charges traitement des déchets non dangereux	14,28		
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0,37		
Transfert/transport traitement des déchets non dangereux	40,23		
Total	140,18	Total	136

Le coût de la gestion des déchets ménagers et assimilés du Centre Tarn est légèrement déficitaire. Attention nous ne sommes pas sur un document de comptabilité publique soumis au principe d'équilibre budgétaire ! La matrice des coûts est un outil de gestion. Cela signifie que les recettes réalisées pour le SPGD du Centre Tarn (efforts de la CCCT, de Trifyl, de l'habitant, des professionnels ,des éventuels autres partenaires publics) ne couvrent pas les charges.

Par rapport au budget annexe, au-delà de l'apparition des charges portés par le syndicat TRIFYL pour la compétence déléguée par le Centre Tarn, l'ensemble des charges fonctionnelles (communication, prévention, DRH, secrétaire comptable,...) sont inscrites dans la matrice des coûts. Même celles les plus à la marge (communication, RH,...).

Or à l'échelle du Centre Tarn, ces charges ne sont pas valorisées dans le budget annexe mais dans le budget principal.

La ligne « financement » correspond aux contributions directes des usagers au service public à savoir : la TEOM, les mises à disposition payantes des conteneurs OMR aux entreprises conventionnées du territoire (contributions perçues par la CCCT) et le droit d'accès des entreprises à la déchetterie de Réalmont (perçus directement par TRIFYL).



Chapitre 13 - Coût des différents flux de déchets

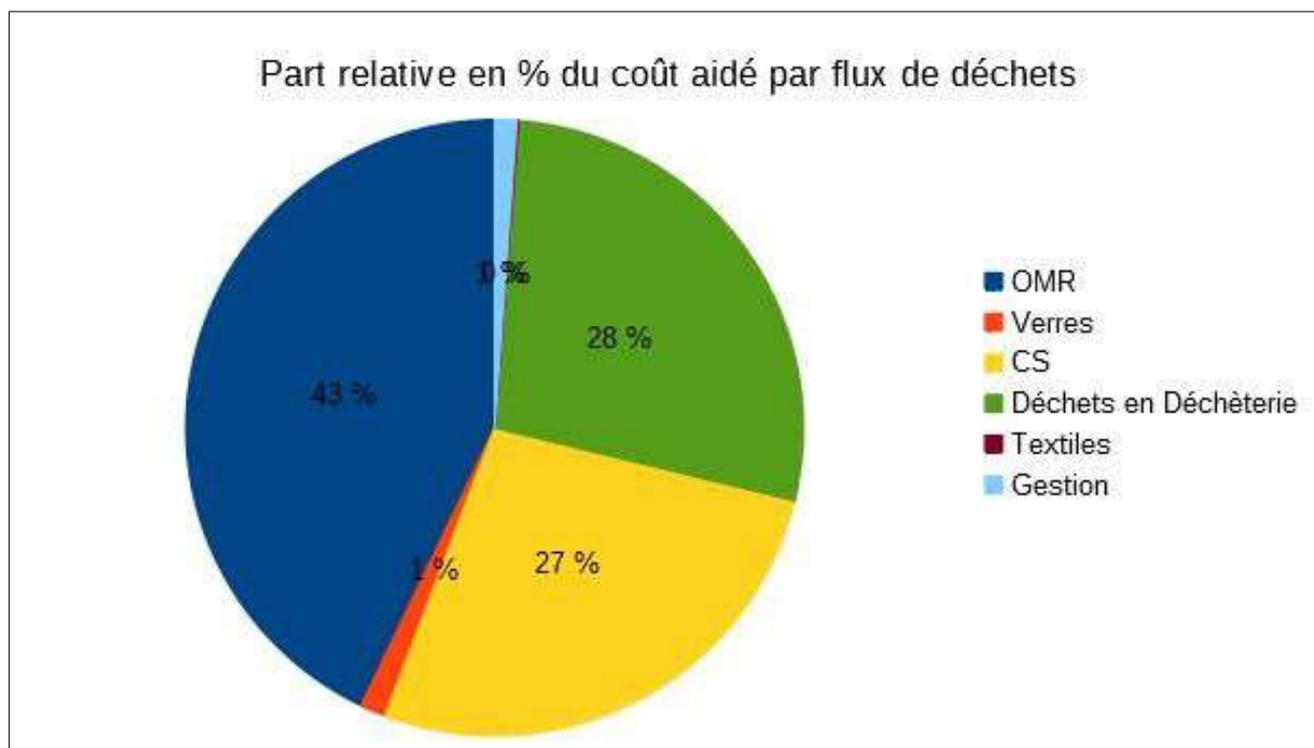
13.1 - La part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)

Il est proposé ici de présenter le coût des différents flux de déchets afin d'identifier la part relative de chacun d'entre eux dans le coût aidé du service public. Son unité est l'euro et le pourcentage.

Pour les collectivités renseignant la matrice des coûts : Source de données : matrice agrégée en euros.

Données dans la matrice dans la ligne « coût aidé HT » : pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

Montant HT	OMR	Verres	CS	Déchets en Déchetterie	Textiles	Flux de déchets Gestion
Coût Aidé HT	493 877	15 653	310 649	317 669	- 974	13 190



D'après ce graphique, ce sont les OMR qui nécessitent le plus de financement direct. En effet, une fois les produits retirés, le flux des OMR représente 43 % du coût aidé total (coût de gestion déduit des produits mobilisés par le service public). Pour rappel le coût aidé est la soustraction des charges (toutes étapes de gestion confondues : collecte, transports, traitement....) des produits mobilisés par le service public (produits industriels, aides publiques et soutiens). La part dans le coût aidé total de la collecte sélective est aussi importante que celle des déchets de déchetteries.

13.2 - La couverture des charges par les produits par flux

Il est proposé ici de présenter le niveau des produits (toutes natures de produits confondues) sur chaque flux de déchets, afin de mettre en avant le taux de couverture des charges par les produits pour chacun des flux de déchets.

Lorsque la collectivité ne connaît pas le détail des charges et des produits, elle doit l'indiquer. Pour les natures de produits concernés et les flux concernés, indiquer par un astérisque que les produits pour le flux sont minorés car déjà inclus dans les charges (c'est le cas souvent entre charge d'incinération incluant la recette de vente d'énergie).

Son unité est l'euro et le pourcentage.

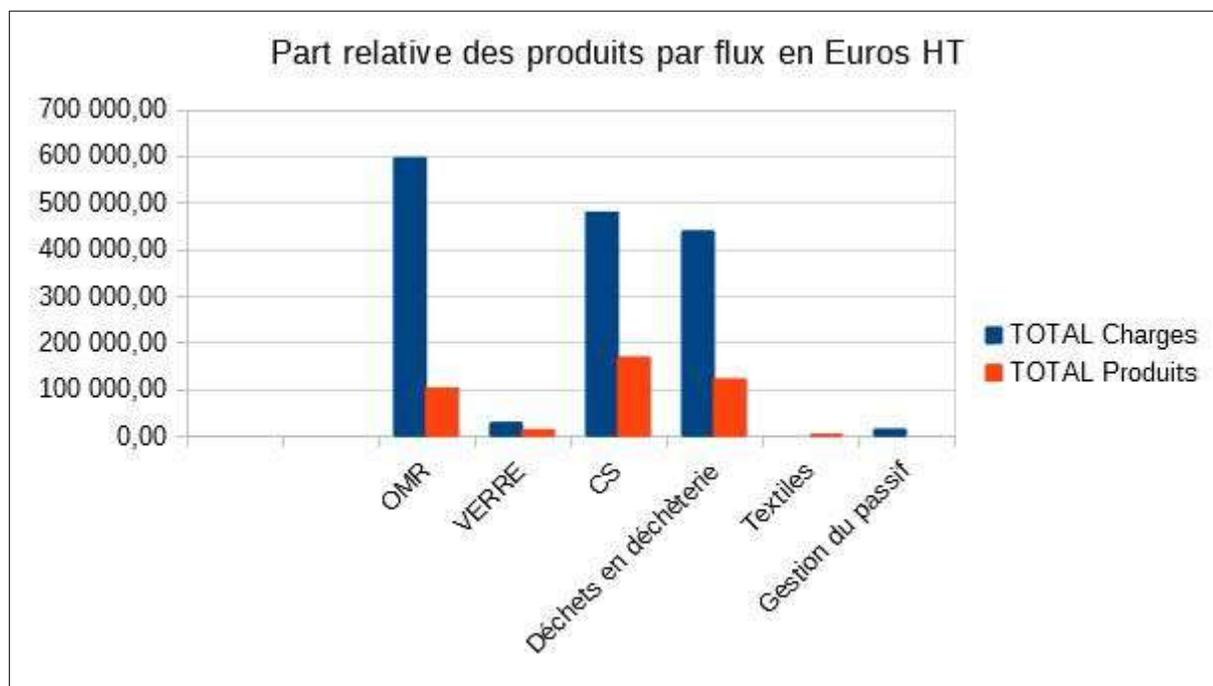
Comme expliqué précédemment, sont présentés dans cette partie essentiellement les produits industriels, les aides publiques et soutiens. Soit une majorité des recettes du Syndicat TRIFYL .

Pour les collectivités renseignant la matrice des coûts :

Source de données : matrice agrégée en euros.

Données dans la matrice dans chaque colonne de la matrice et dans la colonne « total » : Total charges et Total produits.

Année 2020 Montants HT	Flux des déchets						Total
	OMR	VERRE	CS	Déchets en déchèterie	Textiles	Gestion du passif	
TOTAL Charges	594 982,00	27 610,00	478 076,00	438 209,00	---	13 190,00	1 552 067,00
TOTAL Produits	101 105,00	11 957,00	167 427,00	120 540,00	974,00	---	402 003,00



Le flux des OMR présentent peut de « recettes » pour minimiser son coût de gestion. Le verre constitue quant à lui le flux de déchets qui a bénéficié du maximum de recettes.

13.3 - Le coût des différents flux ramenés à la tonne et à l'habitant

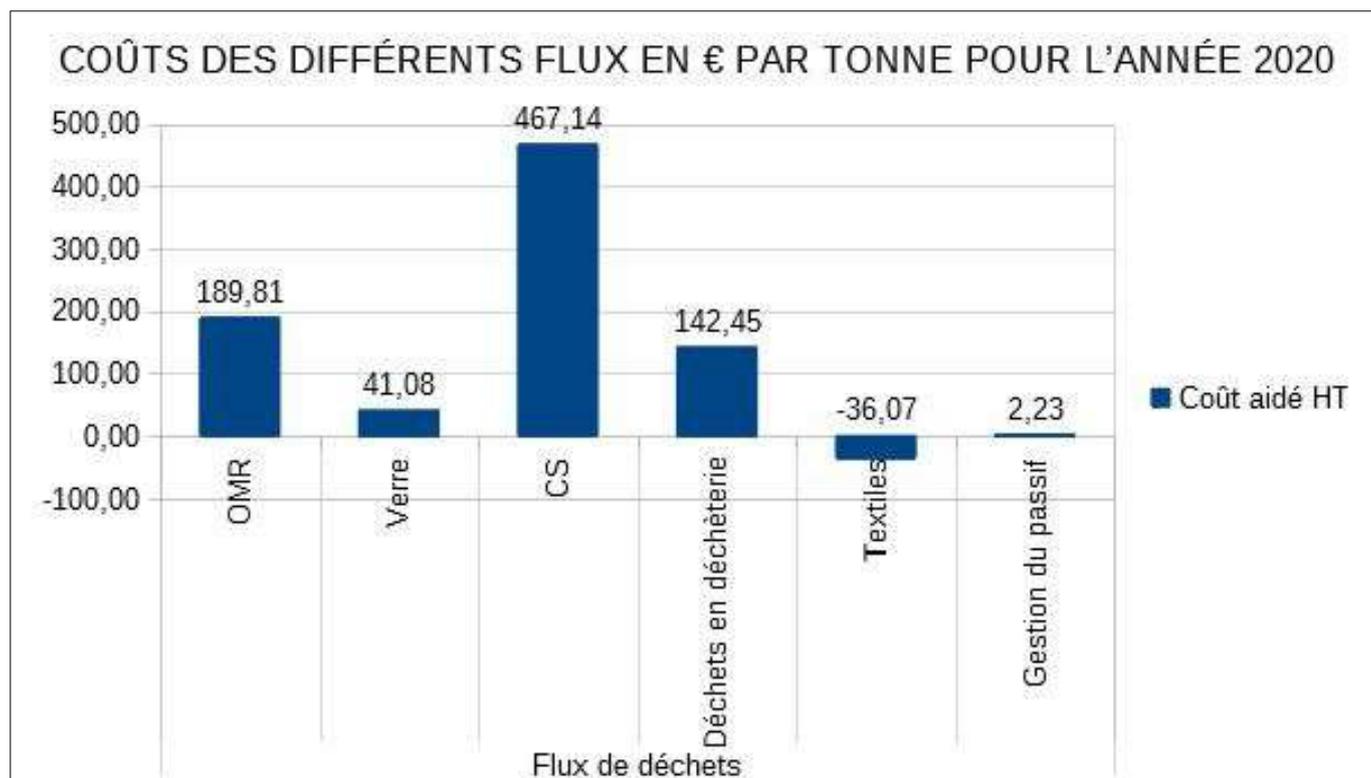
Il est proposé ici de présenter le coût des différents flux de déchets rapporté à la tonne, afin d'identifier par exemple l'impact du geste de tri. Son unité est l'euro par tonne.

Pour les collectivités renseignant la matrice des coûts : Source de données : matrice agrégée en euros par tonne. Données à rechercher dans la matrice dans la ligne « coût aidé HT/t » : pour chaque colonne de la matrice (ou pour les principaux flux) et pour la colonne total.

Année 2020 Montants HT par tonne	Flux de déchets						Total
	OMR	Verre	CS	Déchets en déchèterie	Textiles	Gestion du passif	
Coût résiduel HT	189,81	41,08	467,14	142,45	-36,07	2,23	194,76

Ce tableau est intéressant. Il permet de se rendre compte ce que coûte la gestion de chaque flux de déchets ramené à l'habitant. Le flux de déchet «des emballages cartons et plastiques » présente le coût de gestion le plus coûteux. Est lié au mode de pré-collecte ? Au mode de collecte ? Son mode de traitement (est ce que en 2020, les ventes de produits par le syndicat ont été moindre ? Est ce que ce flux est peut soutenu par les éco-organismes ?

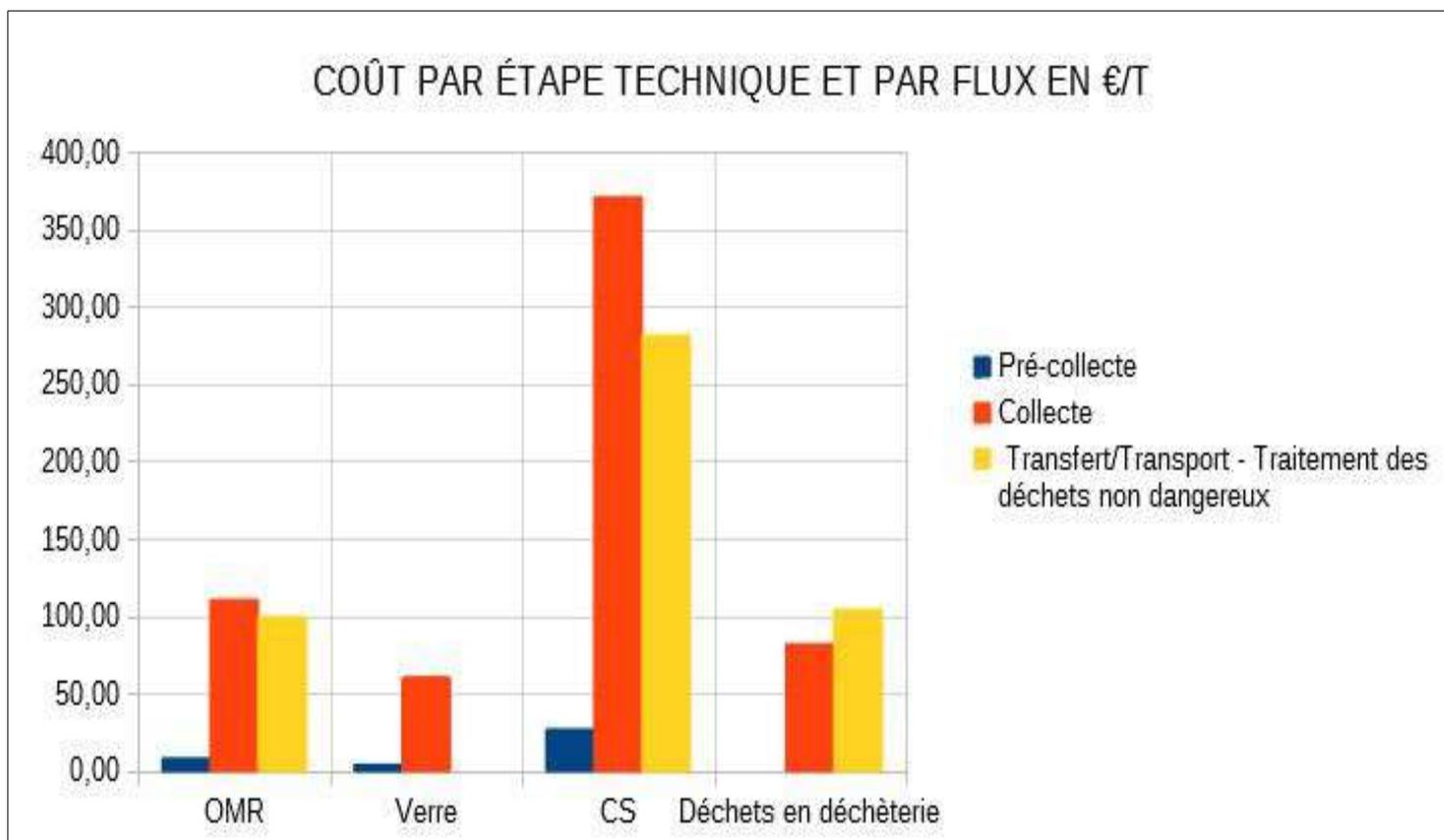
La gestion des déchets en Centre Tarn après mobilisation du service public pour réduire son coût est égale en Centre Tarn à environ 195 euros. Aussi, il est intéressant pour le contribuable de multiplier ce montant par le nombre de personnes qui composent son ménage et de comparer le résultat avec le montant de sa contribution directe à ce service (TEOM, paiement de conteneurs OMR, droit d'accès à la déchetterie).



13.4 - La répartition des charges par flux et par étape technique

Il est proposé ici de présenter le coût complet de chaque flux par étape technique. Son unité est l'euro par tonne.

Pour les collectivités renseignant la matrice des coûts : Source de données : matrice agrégée en euros par tonne et par habitant. Données à rechercher dans la matrice par colonne et par étape technique.



Le coûts de pré-collecte, de collecte et de traitement de la collecte sélective sont tous plus importants que les autres flux de déchets. Ces montants peuvent interroger. Est ce normal ? Il serait intéressant de les comparer à d'autres collectivités compétentes.

Il est cependant important de souligner que le traitement des OMR (enfouissement) est moins coûteux que celui de la collecte sélective mais présente des externalités environnementales négatives dont le montant est inconnu.

Ces externalités reconnues seront prochainement taxées par la taxe générale sur les activités polluantes.

Chapitre 14 - Évolution des coûts :

Étant donné que 2020 constitue la première année de mobilisation de la matrice des coûts, il n'est à ce jour pas possible de présenter les évolutions des coûts tous confondus (14-1), des coûts par flux (14-2), par flux ramenés à la tonne (14-3).

14.1 - L'évolution des coûts tous flux confondus

Il est proposé ici de présenter l'évolution globale du coût du service public au global et ramené à l'habitant, tous flux confondus, depuis les 3 ou 5 dernières années. Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

Pour les collectivités renseignant la matrice des coûts : Source de données : matrice agrégée en euros et matrice agrégée

en euros par habitant. - Données dans la matrice en euros dans la ligne « coût aidé » (HT ou TTC selon l'assujettissement de la collectivité) dans la colonne « total ». - Données dans la matrice en euros par habitant dans la ligne « coût aidé/hab. » dans la colonne « total ».

14.2 - L'évolution des coûts par flux

Il est proposé ici de présenter l'évolution du coût du service public au global et ramené à l'habitant, par flux de déchets, au cours des dernières années. Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

Pour les collectivités renseignant la matrice des coûts : Source de données : matrice agrégée en euros et matrice agrégée

en euros par habitant. - Données dans la matrice en euros dans la ligne « coût aidé » (HT ou TTC selon l'assujettissement de la collectivité) pour chaque colonne de la matrice (ou pour les principaux flux). - Données dans la matrice en euros par habitant dans la ligne « coût aidé/hab. » pour chaque colonne de la matrice (ou pour les principaux flux).

14.3 - L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne

Il est proposé ici de présenter l'évolution du coût aidé des différents flux de déchets ramenés à la tonne, pour identifier l'impact des gestes de tri ou de la valorisation sur les différents flux de déchets. Son unité est l'euro par tonne. Pour aller plus loin, il est possible de faire la même analyse sur l'évolution du coût complet ou l'évolution du coût technique, afin de s'affranchir de l'impact de l'évolution des produits (par exemple, dans le cadre du passage à un nouveau barème de soutien).

Pour les collectivités renseignant la matrice des coûts : Source de données : matrice agrégée en euros par tonne.

Données dans la matrice dans la ligne « coût aidé/t » (HT ou TTC selon l'assujettissement de la collectivité) pour chaque colonne de la matrice (ou pour les principaux flux).